



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseil spécialisé « Vins » de FranceAgriMer du 19 juillet 2017 : situation du vignoble, point sur les contrôles réalisés par la DGCCRF et la DGDDI, prospective sur les caves coopératives vinicoles, position des vins français et de leurs concurrents sur les principaux marchés d'importation, dispositions pour la campagne 2017/18 de restructuration du vignoble et ouverture de deux appels à projets (investissements des entreprises, promotion sur les marchés des pays tiers)

Le conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les filières viticole et cidricole s'est réuni le 19 juillet 2017, sous la présidence de Monsieur Jérôme Despey.

Point sur le vignoble à la mi-juillet 2017

L'année 2017 a été marquée par des accidents climatiques importants pendant le printemps (gel qui a touché tous les bassins viticoles, orages de grêle localisés avec différents niveaux de dégâts). La canicule du mois de juin a permis de maintenir l'avance dans la phénologie de la vigne et de limiter la pression des maladies cryptogamiques. L'état sanitaire est bon à la mi-juillet. Si les conditions se maintiennent, les vendanges devraient débuter de manière précoce.

Présentation des contrôles réalisés par la DGCCRF et la DGDDI

Depuis fin 2015, des campagnes de contrôle ont été lancées conjointement par la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) et la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) sur l'étiquetage, la traçabilité et l'origine des vins.

Un bilan des contrôles 2016 réalisés par la DGCCRF a été présenté :

- 180 établissements ont été contrôlés par la DGCCRF (pour 210 visites) dont 47 % en Occitanie ;
- près de la moitié des contrôles concerne le commerce de détail, notamment les grandes et moyennes surfaces et l'autre moitié concerne des établissements de négoce ;
- 22 % des établissements contrôlés présentaient des anomalies à des degrés de gravité divers.

Dans sa politique de contrôle du secteur viticole, la DGDDI a renforcé les contrôles ciblés sur les VSIG et réalisé 50 contrôles ayant abouti à 10 constatations, qui vont d'irrégularités à la vente ayant donné lieu au retrait des produits, à des fraudes avérées relatives à la circulation des vins et à leur enregistrement en comptabilité-matière et donnant lieu à poursuites. Toutes ces constatations font systématiquement l'objet d'un signalement à la DGCCRF. Les infractions portent notamment sur l'absence de documents d'accompagnement électroniques (DAE), l'inapplicabilité des DAE mentionnant « vins français » ou « vins divers », les fausses déclarations récapitulatives mensuelles (DRM) qui ne mentionnent pas les vins importés.

Les établissements concernés ont fait l'objet d'avertissements (rappel à la réglementation), de mesures de police administrative ou d'injonctions administratives voire, pour les cas les plus graves, de procès-verbaux.

Pour 2017, la pression de contrôle est maintenue. À la mi-juillet 2017, 259 établissements ont déjà été contrôlés par la DGCCRF.

Prospective sur les caves coopératives vinicoles

Dans le cadre des actions prévues dans le plan stratégique de la filière vitivinicole, FranceAgriMer et la confédération des coopératives vinicoles de France (CCVF) ont conduit une étude prospective sur la coopération vinicole française à l'horizon 2030-2035. Pour réaliser cet exercice, une cellule d'animation composée de professionnels (dirigeants, présidents, directeurs ou cadres dirigeants d'entreprises), d'experts de la recherche, du conseil, ou de l'administration, s'est réunie 15 fois entre janvier 2015 et février 2017. Ce travail a permis la co-construction de quatre scénarios sur l'avenir de la coopération vinicole française, sur la base desquels les dirigeants de la CCVF vont pouvoir se positionner et engager une réflexion stratégique.

Étude de FranceAgriMer sur le positionnement des vins français et de leurs principaux concurrents sur les grands marchés d'importation

FranceAgriMer a réalisé une étude sur la position des vins français et de leurs principaux concurrents en 2016 sur quatre marchés d'importation majeurs : l'Allemagne, les États-Unis, la Chine et le Royaume-Uni. Cette étude récurrente vise à permettre à la filière française de se positionner par rapport à ses concurrents.

OCM vitivinicole : consommation des crédits 2016/17 du programme national au 15 juillet 2017

La consommation des crédits de l'enveloppe 2016/17 du programme national s'élève à 133,9 millions d'euros (soit 21,7 M€ de plus que lors du précédent conseil de juin), répartie de la façon suivante :

- 66,2 M€ pour la restructuration et la reconversion du vignoble ;
- 54,3 M€ pour les investissements des entreprises ;
- 9,9 M€ pour la promotion sur les marchés des pays tiers et l'information sur le marché intérieur ;
- 3,5 M€ pour les prestations viniques.

OCM vitivinicole : les dispositions pour la campagne 2017/18 de restructuration et reconversion du vignoble

FranceAgriMer a présenté en conseil les nouvelles dispositions pour la campagne 2017/18 de restructuration du vignoble, liées à l'évolution de la réglementation relative aux programmes nationaux en 2016, notamment :

- le dépôt des dossiers en deux phases : un dépôt de demande d'aide et un dépôt de demande de paiement ;
- le renforcement des contrôles préalables à l'action de restructuration (notamment des contrôles sur place auront désormais obligatoirement lieu avant l'installation de systèmes d'irrigation sur des vignes existantes) ;
- la nouvelle définition d'opérations et d'actions à mettre en œuvre ;
- les règles de gestion des modifications de programme.

Ces dispositions, qui modifient notablement le dispositif pour les producteurs, feront l'objet de nombreuses communications dès l'automne prochain.

OCM vitivinicole ; ouverture de l'appel à projets 2018 pour les investissements des entreprises

Le conseil a donné un avis favorable sur la décision d'ouverture de l'appel à projets 2018 pour les programmes d'investissements des entreprises. Les principales dispositions à retenir sont les suivantes :

- suppression totale des recettes déductibles ;
- redéfinition des caveaux éligibles ;
- plafond d'aide unique pour les bâtiments de vinification et les caveaux ;
- pour les bâtiments, suppression de l'éligibilité des dépenses de main d'œuvre dès lors qu'elles ne sont pas facturées par l'entrepreneur qui fournit le matériel.

La liste des dépenses environnementales a également été revue.

Le téléservice sera ouvert du 2 novembre au 15 décembre 2017.

OCM vitivinicole : ouverture de l'appel à projets 2017 pour la promotion sur les marchés des pays tiers

Le conseil s'est prononcé favorablement sur la décision d'ouverture de l'appel à projets 2017 pour les programmes de promotion des vins sur les marchés des pays tiers. Les principales dispositions à retenir sont les suivantes :

- suppression du délai supplémentaire de 2 mois après l'échéance pour déposer une demande de paiement ;
- introduction d'un délai de 2 mois pour répondre aux demandes de pièces justificatives complémentaires ;
- définition des conditions de rejet définitif de la demande de paiement.

L'appel à projets sera ouvert du 22 septembre au 17 novembre 2017 à minuit.

Pour en savoir plus, les dernières données économiques sur la filière sont consultables sur le site internet de FranceAgriMer : ecocsvins0717

Service de presse de FranceAgriMer : presse@franceagrimer.fr

Laurence Gibert-Mesnil
Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 34 05
Tél. : 01 73 30 22 54

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr
virginie.nicolet@franceagrimer.fr